

COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Université de Liège. — Faculté des sciences appliquées. — Bonification d'ancienneté

Par arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 5 juillet 1989, une bonification d'ancienneté de neuf ans est accordée, à la date du 1^{er} octobre 1987, à M. Henri Lecocq, chargé de cours à la Faculté des sciences appliquées de l'Université de Liège.

VERTALING

MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

Universiteit te Luik. — Faculteit van de Toegepaste Wetenschappen. — Anciënniteitsbijslag

Bij besluit van de Executieve van de Franse Gemeenschap d.d. 5 juli 1989 wordt aan de heer Henri Lecocq, docent in de Faculteit van de Toegepaste Wetenschappen van de Universiteit te Luik, met ingang van 1 oktober 1987 een anciënniteitsbijslag van negen jaar verleend.

REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALSE GEWEST

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

Plan de secteur. — Révision partielle

Un arrêté de l'Exécutif régional wallon du 22 juin 1989 arrête la modification des planches 42/8, 43/5, 49/4 et 50/1 du plan de secteur de Verviers-Eupen portant sur l'inscription de la ligne électrique à haute tension 70 KV Stembert-Turon.

Les avis de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire ainsi que la liste des réclamations et observations déposées dans le cadre de l'enquête publique sont publiés ci-dessous.

ÜBERSETZUNG

MINISTERIUM DER WALLONISCHEN REGION

Sektorenplan. — Teiländerung

Durch Erlass der Wallonischen Regionalexekutive vom 22. Juni 1989 wird die Änderung der Karten 42/8, 43/5, 49/4 und 50/1 des Sektorenplans Verviers-Eupen, die sich auf die Entragung der Trasse der Hochspannungsleitung 70 KV Stembert-Turon beziehen, beschlossen.

Die Gutachten des Regionalen Ausschusses für Raumordnung und die Auflistung der Beschwerden und Bemerkungen, die im Rahmen der öffentlichen Untersuchungen eingebracht worden sind, werden hier unter bekanntgemacht.

VERTALING

MINISTERIE VAN HET WAALSE GEWEST

Gewestplan. — Gedeeltelijke herziening

Bij besluit van de Waalse Gewestexecutieve van 22 juni 1989 is vastgesteld de wijziging van de kaarten 42/8, 43/5, 49/4 en 50/1 van het gewestplan Verviers-Eupen houdende de opnemng van de 70 KV elektrische hoogspanningslijn Stembert-Turon.

De adviezen van de Gewestelijke Commissie voor Ruimtelijke Ordening alsmede de lijst van klachten en opmerkingen ingediend in het kader van het openbaar onderzoek wordt hierna volgend gepubliceerd.

COMMISSION REGIONALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

19 OCTOBRE 1988. — Avis de la C.R.A.T.
relatif à la modification partielle du plan de secteur Verviers-Eupen
en vue de l'inscription d'une ligne électrique à haute tension 70 KV Stembert-Turon

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme pour la Région wallonne, notamment les articles 40 et 40bis;

Vu l'arrêté royal du 23 janvier 1979 établissant le plan de secteur de Verviers-Eupen;

Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 14 janvier 1988 décidant la révision partielle du plan de secteur de Verviers-Eupen aux fins d'y inscrire la ligne électrique à haute tension 70 KV Stembert-Turon selon la variante du tracé Sud;

Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 14 janvier 1988 arrêtant provisoirement la modification des planches 42/8, 43/5, 49/4 et 50/1 du plan de secteur de Verviers-Eupen;

Vu l'avis des conseils communaux de :

- la ville de Verviers du 27 juin 1988;
- la commune de Theux du 28 juin 1988;
- la commune de Limbourg du 30 juin 1988;
- la commune de Jalhay du 27 juin 1988;

Vu les réclamations et observations émises par les particuliers, associations de personnes, organismes publics et d'intérêt public lors de l'enquête publique qui eut lieu du 16 avril 1988 au 31 mai 1988 et répertoriées comme suit :

1. M. Mme Wilkin, Devant Staneux 5b, 4870 Theux
2. MM. J. Massaut et T. Garot, rue des Martyrs 19-21, 4800 Verviers
3. M. Mme R. Turbet, rue Jean Gôme, 4802 Heusy
4. M. Mme F. Deneffe, sur les Trixhes 15, 4803 Fays
5. M. Mme Fonsny, sur les Trixhes 5, 4803 Fays
6. M. A. Lamquet, avenue sur les Trixhes 12, 4803 Fays
7. M. M. Deru, rue du Slar 154, 4801 Stembert
8. M. J. Dogniez, Pierreuchamps 6, 4870 Theux
9. M. M. Grand, avenue du Plein Vent 5, 4803 Fays
10. M. R. Alexandre, sur les Trixhes 4, 4803 Polleur
11. Mme A. Schmitz, avenue de Thiervaux 64, 4802 Heusy
12. Mme A. Leclercq, rue M. Dusberg 111, 4821 Andrimont
13. M. I. Defraiteur, Vervierfontaine 100, 4804 Jalhay
14. M. P. Mertens, avenue des Trixhes 11, 4803 Fays
15. M. J. Lahaye, Ewéréville 84, 4803 Polleur
16. Dr. Barthelemy, Ewéréville 88, 4803 Polleur
17. M. Mme B. Bertels, avenue du Plein Vent 1, 4803 Polleur
18. Mme B. Corman, route de Hestreux 3, 4834 Goe
19. M. B. Fourez, Louveterie 84, 4830 Hévreumont-Limbourg
20. M. G. Wertz, Vervierfontaine 104, 4804 Jalhay
21. M. O. Simonis, avenue Sur les Trixhes 3, 4803 Fays
22. M. L. Hennen, rue Bauschate 12, 4800 Verviers
23. M. A. Lebrun, rue d'Embourg 1, 4040 Tilff
24. M. J. Wilkin, Neufmarteau 1, 4882 Sart-lez-Spa
25. M. H. Wilkin, Bansions 39, 4882 Sart-lez-Spa
26. M. F. Jurdan, pont de Polleur 14, 4882 Jalhay
27. M. Mme J.L. Dommès, devant Staneux 6, 4870 Theux
28. M. D. Coosemans, Bansions 40, 4882 Jalhay
29. M. R. Julemont, pont de Polleur 12, 4882 Sart-lez-Spa
30. M. J.L. Cadiat, Sur les Trixhes 13, 4803 Fays
31. M. M. Grand, avenue du Plein Vent 5, 4803 Fays
32. M. Mme P. Meertens
33. Mme Poltier-Deblon, rue A. Enkart 40, 4803 Fays
34. M. Mme Dukers-Deru, rue A. Enkart 34, 4803 Fays
35. M. Y. Leroy, rue R. Bagnay 8, 4803 Polleur
36. M. J. Demaret, rue F. Close 16, 4803 Polleur
37. M. J.P. Maus, rue V. Brodure 16, 4803 Polleur
38. Mme Cleban, rue F. Close 30, 4803 Polleur
39. M. Onclin, rue F. Close 28, 4803 Polleur
40. M. R. Dumoulin, rue F. Close 20, 4803 Polleur
41. M. J. Sternotte, rue Bagnay 10, 4803 Polleur
42. Mme Chaballe, rue Bagnay 6, 4803 Polleur
43. M. Mme Devaux, avenue F. Deblon 26, 4803 Polleur
44. M. R. Heinen, avenue F. Deblon 16, 4803 Polleur
45. Mme B. Heinen, avenue F. Deblon 14, 4803 Polleur
46. Mme S. Muller, avenue F. Deblon 18, 4803 Polleur
47. M. M. Baiwir, route du Château 26, 4870 Theux
48. M. Legrand, rue N. Midrez 50, 4870 Theux
49. M. Mme Midrez, avenue F. Deblon 13, 4803 Polleur
50. M. Mme J.M. Maréchal, place J. Gérard 1, 4803 Polleur
51. M. Mme A. Decaux, avenue F. Deblon 19, 4803 Polleur
52. M. Mme Dumont, Albert
53. M. Mme Hauzeur, avenue F. Deblon 15, 4803 Polleur
54. Mme A. Midrez, avenue F. Deblon 15, 4803 Polleur
55. M. R. Xhrouck, rue F. Close 10, 4803 Polleur
56. M. A. Beaupain, Ewéréville 96, 4803 Polleur
57. Mme Goblet, avenue F. Deblon 11, 4803 Polleur
58. M. Mme Leporek, Ewéréville 90, 4803 Polleur
59. M. Mme Boulanger, rue N. Midrez 73, 4803 Polleur
60. M. M. Winandy, rue R. Brodure 79, 4803 Polleur
61. M. Deru, rue V. Brodure 27, 4803 Polleur
62. Mme C. Mathieu, Pré Mathy 13, 4803 Polleur
63. M. M.T. Briscot, place J. Gérard 4, 4803 Polleur
64. Mme M.C. Frévoit, rue R. Brodure 81, 4803 Polleur
65. M. R. Geichenne, rue V. Brodure 39, 4803 Polleur
66. M. Mme Devaux, rue N. Midrez 25bis, 4803 Polleur
67. M. Gillet, rue R. Brodure 73, 4803 Polleur
68. Mme N. Taillard, rue V. Brodure 23, 4803 Polleur

69. M. Ch. Cavens, rue R. Brodure 71, 4803 Polleur
70. M. W. Zurstrassen, rue R. Brodure 75, 4803 Polleur
71. M. J. Tottier, rue F. Close 40, 4803 Polleur
72. M. A. Janclaes, rue F. Close 38, 4803 Polleur
73. Mme M. Bartls, rue F. Close 44, 4803 Polleur
74. Mme L. Lambert, rue F. Close 34, 4803 Polleur
75. M. C. Leclercq, rue R. Brodure 60, 4803 Polleur
76. M. L. Gérard, rue V. Brodure 21, 4803 Polleur
77. M. L. Finck, place Cornesse 67, 4803 Polleur
78. M. R. Delporte, J. Dossogne 97, 4803 Polleur
79. Mme F. Baiwir, rue J. Close 41, 4803 Polleur
80. M. J. Deru, rue J. Dossogne 3, 4803 Polleur
81. M. P. Zurstrassen, rue F. Close 39, 4803 Polleur
82. M. P. Huby, place V. Bouillenne 11, 4803 Polleur
83. Mme V. Close, rue J. Sonveau 2, 4803 Polleur
84. M. G. Dubuisson, rue R. Brodure 87, 4803 Polleur
85. M. A. Vial, rue J. Dossogne 2, 4803 Polleur
86. M. Mme J.F. Heynen, rue J. Dossogne 19, 4803 Polleur
87. M. J. David, rue J. Dossogne 5, 4803 Polleur
88. M. Ph. Leclercq, rue F. Close 22, 4803 Polleur
89. M. Massin-Lacroix, avenue F. Deblon 3, 4803 Polleur
90. M. D. Stevens, place Cornesse 75, 4803 Polleur
91. M. P. Noirfalisce, rue V. Brodure 5, 4803 Polleur
92. Mme C. Pauly, rue J. Dossogne 7, 4803 Polleur
93. Dr. Burguet, Vieux Thier 17, 4803 Polleur
94. M. Gohy, place V. Bouillenne 19, 4803 Polleur
95. M. M. Voss, place V. Bouillenne 15, 4803 Polleur
96. M. Mme B. Bertels, avenue du Plein Vent 1, 4803 Polleur
97. M. E. Kaye, rue J. Dossogne 3, 4803 Polleur
98. M. J. Deru, rue J. Dossogne 3, 4803 Polleur
99. M. L. Delporte, rue J. Dossogne 13, 4803 Polleur
100. Mme J. Kersten, rue de Liège 44, 4800 Verviers
101. Mme M.F. Deblon, rue Enkart 33, 4803 Polleur
102. M. J.P. Deblon, rue Enkart 33, 4803 Polleur
103. M. G. Deblon, rue Enkart 33, 4803 Polleur
104. M. J. Pottier, rue A. Enkart, 4803 Polleur
105. M. J. Pottier, rue A. Enkart 29, 4803 Polleur
106. M. A. Palm, rue A. Enkart 28, 4803 Polleur
107. M. F. Leroy, rue R. Bagnay 8, 4803 Polleur
108. M. G. Cabay, place V. Bouillenne 15a, 4803 Polleur
109. M. Cabay, place V. Bouillenne 15a, 4803 Polleur
110. Mme M. Cabay, place V. Bouillenne 15a, 4803 Polleur
111. M. G. Leroy, rue R. Bagnay 8, 4803 Polleur
112. Mme J. Piroton, rue J. Sonveau 10, 4803 Polleur
113. M. A. Simar, rue J. Sonveau 4, 4803 Polleur
114. Mme R. Simar, rue J. Sonveau 4, 4803 Polleur
115. M. J. Gotha, rue Sasserotte 14, 4803 Polleur
116. Mme E. Cornet, place E. Cornesse 73, 4803 Polleur
117. M. Mme Leloup, place E. Cornesse 77, 4803 Polleur
118. Mme Delvaux, rue F. Close 53, 4803 Polleur
119. M. J. Pottier, rue F. Close 40, 4803 Polleur
120. M. P. Fransolet, rue A. Enkart 35, 4803 Polleur
121. M. R. Heins, rue F. Close 63, 4803 Polleur
122. Mme Mariette Troisfontaines, rue F. Close 47, 4803 Polleur
123. M. B. Gaspar, rue F. Close 47, 4803 Polleur
124. Mme M. Delwaide, rue R. Brodure 77, 4803 Polleur
125. M. Ch. Bebronne, Vieux Pont de Polleur 11, 4882 Sart
126. Mme Monique Troisfontaines, rue F. Close 45, 4803 Polleur
127. M. Benoît Constant, rue V. Brodure 45, 4803 Polleur
128. M. Baudouin Constant, rue V. Brodure 45, 4803 Polleur
129. M. J. Thibaux, rue F. Close 43, 4803 Polleur
130. Mme C. Verbiest, rue F. Close 43, 4803 Polleur
131. Mme C. Lejeune, rue F. Close 43, 4803 Polleur
132. M. A. Deblon, rue F. Close 43, 4803 Polleur
133. M. E. Deblon, rue F. Close 43, 4803 Polleur
134. M. S. Thibaux, rue F. Close 43, 4803 Polleur
135. M. Nisten, rue F. Close 57, 4803 Polleur
136. M. L. Pottier, rue F. Close 40, 4803 Polleur
137. M. Ch. Thibaux, rue F. Close 43, 4803 Polleur
138. M. J. Constant, rue F. Close 43, 4803 Polleur
139. M. Mme Deblon, rue Enkart 33, 4803 Polleur
140. M. J.P. Piroton, rue J. Sonveau 10, 4803 Polleur
141. M. Mme P. Freiot, rue F. Close 33, 4803 Polleur
142. Mme Deru, rue F. Close 31, 4803 Polleur
143. M. F. Levoux, rue J. Sonveau 12, 4803 Polleur
144. M. J. Chaballe, place V. Bouillenne, 4803 Polleur
145. M. Lottefier, rue Xhavée 29, 4803 Polleur
146. M. Bovy, avenue A. Deru 22, 4803 Polleur
147. M. Mme M. Piret, rue R. Bagnay 1, 4803 Polleur

148. M. Neuville, rue R. Bagnay 1, 4803 Polleur
149. M. A. Cabay, place V. Bouillenne 15, 4863 Polleur
150. M. D. Piret, rue V. Brodure 44, 4803 Polleur
151. M. J. Belleflamme, rue R. Brodure 56, 4803 Polleur
152. M. Mme E. Deru, rue V. Brodure 30, 4803 Polleur
153. M. Mme J. Finck, rue V. Brodure 55, 4803 Polleur
154. M. Mme P. Deblon, rue V. Brodure 49, 4803 Polleur
155. Mme M.C. Claessen, rue V. Brodure 32, 4803 Polleur
156. M. Ph. Jaspard, rue V. Brodure 32, 4803 Polleur
157. M. J. Dahmen, rue V. Brodure 33, 4803 Polleur
158. M. H. Thome, rue V. Brodure 40, 4803 Polleur
159. M. J. Cornesse, rue V. Brodure 46, 4803 Polleur
160. M. Ch. B. Jadoul
161. M. G. Poncin, rue V. Brodure 63, 4803 Polleur
162. M. Mme B. Pernot, rue V. Brodure 52, 4803 Polleur
163. M. Winanoy, rue V. Brodure 58, 4803 Polleur
164. M. Mme J. Grosdent, rue V. Brodure 91, 4803 Polleur
165. Mme B. Leclercq, rue V. Brodure 60, 4803 Polleur
166. M. Ch. Gilson, rue V. Brodure 87, 4803 Polleur
167. Mme B. Wathieu, rue V. Brodure 68b, 4803 Polleur
168. M. R. Massart, rue V. Brodure 68b, 4803 Polleur
169. Mme A. Leyder, rue V. Brodure 70, 4803 Polleur
170. M. Mme L. Detilloux, rue V. Brodure 72, 4803 Polleur
171. M. E. Finne, rue Sonveau 1, 4803 Polleur
172. M. Maud Job, rue Sonveau 1, 4803 Polleur
173. M. Fonsny-Corman, Sur les Trixhes 5, 4803 Fays
174. M. Emonts-Pool, rue A. Enkart 42, 4803 Polleur
175. M. R. Dome, Chemin des Bœufs 2, 4803 Polleur
176. M. Septon, (illisible) 48, 4803 Polleur
177. M. (illisible), Fays 24, 4803 Polleur
178. M. L. Joly, rue V. Brodure 90, 4803 Polleur
179. M. (illisible), Fays 24, 4803 Polleur
180. M. Degueldre, rue A. Enkart 24, 4803 Fays-Polleur
181. M. A. Gotta, route de Sasserotte, 4803 Polleur
182. Mme Bartz, rue V. Brodure 22, 4803 Polleur
183. M. J. Schmitz, rue V. Brodure 26, 4803 Polleur
184. M. G. Deblon, rue V. Brodure 41, 4803 Polleur
185. M. Hardy, rue V. Brodure 47, 4803 Polleur
186. M. G. Deroanne, 4870 Theux-Polleur
187. M. (illisible), rue V. Brodure 65, 4803 Polleur
188. M. S. Constant, rue V. Brodure 45, 4803 Polleur
189. M. Mme Fransolet, rue A. Enkart 35, 4803 Polleur
190. M. Mme Servais, rue V. Brodure 14, 4803 Polleur
191. M. V. Finek, rue V. Brodure 29, 4803 Polleur
192. M. Mme Lambert, rue A. Enkart 36, 4803 Polleur
193. M. A. Dellecour, rue Bagnay 2, 4803 Polleur
194. M. J. Massin, pharmacien, 4803 Polleur
195. M. et Mme G. Grétry, rue R. Brodure 93, 4803 Polleur
196. M. Van Meessche, Sur les Trixhes 12, 4803 Fays
197. M. J.P. George, Les Bausions, 4803 Polleur
198. M. M. Delhougne, Pré Mathy 3, 4803 Polleur
199. Mme S. Rossbach, Pré Mathy 9, 4803 Polleur
200. M. Mme Debaar, avenue F. Deblon 4, 4803 Polleur
201. Mme M. Devaux, route du Congrès 103, 4803 Polleur
202. M. D. Evrard, rue N. Midrez 45a, 4803 Polleur
203. M. Mme Yungbluth, route du Congrès 101, 4803 Polleur
204. M. Mme Delhougne, Pré Mathy 3, 4803 Polleur
205. M. D. Meesen, rue F. Close 26, 4803 Polleur
206. M. Mme L. Devaux, route du Congrès 101, 4803 Polleur
207. M. L. Rose, rue N. Midrez 36, 4803 Theux-Polleur
208. M. Mme F. Devaux, route du Congrès 101, 4803 Polleur
209. M. Mme M. Lange, Sarpay 5, 4803 Polleur
210. Mme M. Hotermans, Sarpay 1, 4803 Polleur
211. (illisible), Sarpay 7, 4803 Polleur
212. M. Grosdent, Sarpay 2, 4803 Polleur
213. Mme B. Lange, Sarpay 3, 4803 Polleur
214. M. E. Pétry, Sarpay 3, 4803 Polleur
215. M. F. Aendick, Bansion 49, 4882 Sart-Polleur
216. M. R. Dassin, Bansion 49, 4882 Sart-Polleur
217. M. J. Rose, rue N. Midrez 36, 4803 Polleur
218. M. P.Y. Meessen, rue F. Close 26, 4803 Polleur
219. M. J. Ziemoms, rue N. Midrez 24, 4803 Polleur
220. Mme L. Devaux, rue N. Midrez 26, 4803 Polleur
221. M. Mme Devaux, rue N. Midrez 28, 4803 Polleur
222. M. G. Fettweis, Chinru Bas 13, 4803 Polleur
223. M. Mme Simar, Pré-au-Pont, 4870 Theux
224. M. Mme Siuzdak, route du Congrès 106, 4870 Theux
225. M. P. Mackowiak, route du Congrès 81, 4870 Polleur-Theux
226. M. Mme Jacques-Lourtie, route du Congrès 81, 4870 Polleur-Theux

227. M. Mme Renier, route du Congrès 84, 4870 Polleur-Theux
228. M. Mme L. Hennen, route du Congrès 82, 4870 Polleur-Theux
229. M. E. Grétry, rue Pré-au-Pont 97, 4870 Theux
230. M. L. Bertholet, rue N. Midrez 25, 4870 Polleur-Theux
231. M. Mme M. Couturier, place Josse Gérard 10, 4870 Polleur-Theux
232. M. Mme Broers, rue N. Midrez 45, 4870 Polleur-Theux
233. M. Ernotte, place J. Gérard 8, 4803 Polleur
234. M. Mme Ernotte, place J. Gérard, 4803 Polleur
235. M. Mme C. Bouchat, Pré Mathy 5, 4870 Polleur-Theux
236. M. Mme Dardenne, rue N. Midrez 27, 4803 Polleur
237. M. Ch. Renard, rue Brodure 74, 4803 Polleur
238. M. V. Renard, rue R. Brodure 74, 4803 Polleur
239. M. Jonlet, rue N. Midrez 32, 4803 Polleur
240. M. Raway, Pré Mathy 9, 4803 Polleur
241. Mme V. Deliège, Ewéréville 84, 4803 Polleur
242. M. J. Lahaye, Ewéréville 84, 4803 Polleur
243. M. C. Lorquet, rue N. Midrez 75, 4803 Polleur
244. M. J.C. Gillard, rue Pré Mathy 1, 4803 Polleur
245. Mme A. Ramet, rue N. Midrez 60, 4803 Polleur
246. M. Backes-Muniken, Pré Mathy 7, 4803 Polleur
247. M. Mme Lejeune, Pré Mathy 17, 4803 Polleur
248. M. Mme Bertrang, Pré Mathy 15, 4803 Polleur
249. M. F. Gutkin, Pré Mathy 19, 4803 Polleur
250. M. A. Duchesne, rue N. Midrez 22, 4803 Polleur
251. M. Ch. Warroquiers, rue N. Midrez 20, 4803 Polleur
252. M. Mme E. Geiebenne, rue N. Midrez 29, 4803 Polleur
253. Mme Renard, rue P. Bourguet 4, 4803 Polleur
254. M. J. Cremer, Pré Mathy 19, 4803 Polleur
255. M. Gutkin, Pré Mathy 19, 4803 Polleur
256. Mme Y. Pavier, rue P. Bourguet 2, 4803 Polleur
257. M. E. Warroquiers, rue N. Midrez 20, 4803 Polleur
258. M. Guillaume, rue F. Close 26, 4803 Polleur
259. M. Renard, rue P. Bourguet 2, 4803 Polleur
260. M. Mme C. Renard, rue R. Brodure 74, 4803 Polleur
261. Mme R. Charrette, rue N. Midrez 74, 4803 Polleur
262. M. Mme Lorquet, rue N. Midrez 75, 4803 Polleur
263. Mme M. Guillot, Ewéréville 82, 4803 Polleur
264. M. F. Guillot, Ewéréville 82, 4803 Polleur
265. M. G. Legrand, rue N. Midrez 58, 4803 Polleur
266. M. J.L. Rollin, rue N. Midrez 37, 4803 Polleur
267. M. Mme J. Heuse, Pré Mathy 11, 4803 Polleur
268. M. M. Julien, Pré Mathy 11, 4803 Polleur
269. M. Nivarlet, rue N. Midrez 72, 4803 Polleur
270. M. Mme P. Barthélémy, Ewéréville 88, 4803 Polleur
271. M. Mme Constant, rue Pré Mathy 5, 4803 Polleur
272. M. E. Constant, rue F. Close 43, 4803 Polleur
273. M. Mme Faymonville, Neufmarteau 5, 4804 Jalhay
274. M. Mme Hody, Neufmarteau 11, 4882 Sart-lez-Spa
275. M. Th. Boterdael, Neufmarteau 10, 4882 Sart
276. M. Mme Fontaine, Neufmarteau 19, 4882 Sart
277. Mme M. Dambourg, Vieux Pont de Polleur, 4882 Sart-lez-Spa
278. Mme F. Dambourg, Vieux Pont de Polleur, 4882 Sart-lez-Spa
279. Mme Dambourg, Vieux Pont de Polleur, 4882 Sart-lez-Spa
280. Mme M. Devos, Bansions 44, 4882 Sart-lez-Spa
281. Mme D. Sander, Bansions 44, 4804 Jalhay
282. M. Mme W. Gohimont, Bansions 43, 4804 Jalhay
283. M. Dirick, Bansions 33, 4804 Jalhay
284. M. A. Depresseux, Bansions 8a, 4882 Sart
285. Mme L. Hiertz, Bansions 44, 4804 Jalhay
286. M. B. Evrard, Bansions 2, 4804 Jalhay
287. M. E. Evrard, Bansions 2, 4804 Jalhay
288. Mme M.L. Cornesse, Bansions 2, 4804 Jalhay
289. M. Ch. Tribolet, Bansions 16, 4804 Jalhay
290. M. Mme Matagne, Neufmarteau 20, 4804 Jalhay
291. M. J. Dortu, Bansions 28, 4882 Sart
292. M. J. Gerson, Bansions 44, 4804 Jalhay
293. M. J. Vecray, Bansions 24, 4882 Sart-lez-Spa
294. Mme M. Wilkin, Bansions 39, 4882 Sart-lez-Spa
295. M. M. Wilkin, Bansions 39, 4882 Sart-lez-Spa
296. M. J. Mochet, Bansions 3, 4882 Sart-Jalhay
297. M. Denooz, Bansions 32, 4882 Sart-Jalhay
298. M. Mme Gloesener, Bansions 35, 4882 Sart-lez-Spa
299. Mme M. De Myttenaere, Bansions 95b, 4882 Sart-lez-Spa
300. M. L. Boniver, Bansions 11, 4804 Jalhay
301. Mme A. Georis, Bansions 39, 4804 Jalhay
302. Mme J. Schwind, Bansions 7, 4882 Sart-Jalhay
303. M. A. Schwind, Bansions 7, 4882 Sart-Jalhay
304. M. Mme J. Boniver, Bansions 53, 4882 Sart-lez-Spa
305. Mme G. Archambeau, Bansions 2, 4804 Jalhay

306. M. Mme Y. Diepart, Bansions 17a, 4882 Sart
307. M. Mme G. Van Cluysen, Neufmarteau 7, 4882 Sart-lez-Spa
308. M. P. Thimister, Neufmarteau 12, 4882 Sart-lez-Spa
309. M. Mme G. Thimister, Neufmarteau 12, 4882 Sart-lez-Spa
310. Mme A. Wilkin, Neufmarteau 1, 4882 Sart-lez-Spa
311. M. Notermans, Neufmarteau 13, 4882 Sart-lez-Spa
312. M. D. Haendle, Pont de Polleur 13, 4882 Sart-Jalhay
313. M. A. Delporte, Pont de Polleur 15, 4882 Sart
314. M. M. Delporte, Pont de Polleur 15, 4882 Sart
315. M. H. Lotte, Pont de Polleur 8, 4882 Sart
316. M. I. Haendle, Pont de Polleur 13, 4882 Sart
317. M. Ch. Bebronne, Vieux Pont de Polleur 11, 4882 Sart
318. Mme N. Midre, Vieux Pont de Polleur 6, 4882 Sart
319. M. M. Lotte, Pont de Polleur 8, 4882 Sart
320. Mme Y. Maraitte, Pont de Polleur 9, 4882 Sart
321. M. Mme Julemont, Pont de Polleur 12, 4882 Sart
322. M. J.M. Bebronne, Pont de Polleur 11, 4882 Sart
323. M. Mme R. Lambert, Neufmarteau 9, 4882 Sart
324. M. Mme A. Scheurette, Neufmarteau 7, 4882 Sart-lez-Spa
325. Mme B. Wilkin, Neufmarteau 1, 4882 Sart-lez-Spa
326. M. Mme Beaupain, Bansions 5, 4882 Sart-lez-Spa
327. Mme Beaupain, Bansions 5, 4882 Sart-lez-Spa
328. M. G. Hennemont, Bansions 19, 4882 Sart-lez-Spa
329. Mme T. Lemaire, Bansions 12, 4882 Sart
330. M. Mme P. Leveaux, Bansions 15a, 4882 Sart-lez-Spa
331. Mme C. Pezzetti, Bansions 23, 4882 Tiège-Jalhay
332. Mme J. Heroufosse, Bansions 22, 4882 Sart
333. M. G. Jason, Bansions 9, 4882 Sart
334. Mme M.F. Callevaert, Bansions 6, 4882 Sart
335. (illisible), Bansions 6, 4882 Sart
336. M. Pothen, Bansions 14, 4804 Jalhay
337. M. J. Gob, Bansions 19, 4882 Sart-Jalhay
338. M. L. Wick, Bansions 19, 4882 Sart-Jalhay
339. M. M. Cauberghs, Bansions 26, 4882 Sart-Jalhay
340. M. H. Pothen, Bansions 14, 4882 Sart-Jalhay
341. Mme M.P. Dumont, Bansions 29, 4882 Sart-lez-Spa
342. M. A. Neuville, Bansions 27, 4882 Sart-Jalhay
343. Mme Beaupain, Bansions 27, 4882 Sart-Jalhay
344. Mme U. Bergman, Bansions 32, 4882 Sart-lez-Spa
345. M. P. Charlier, Bansions 36, 4882 Sart-lez-Spa
346. Mme M.H. Charlier, Bansions 36, 4882 Sart-lez-Spa
347. Mme M. Charlier, Bansions 36, 4882 Sart-lez-Spa
348. Mme G. Heyne, Bansions 36, 4882 Sart-lez-Spa
349. Mme G. Henrard, Bansions 28, 4882 Sart-Jalhay
350. M. M. Thomas, Bansions 32, 4882 Sart-lez-Spa
351. Mme M.T. Denooz, Bansions 32, 4882 Sart-lez-Spa
352. Mme D. Davenne, Bansions 37, 4882 Sart-lez-Spa
353. M. Mme J.P. Diepart, Bansions 17, 4882 Sart
354. M. M. Browers, Bansions 38, 4882 Sart
355. Mme N. Smets, Bansions 10, 4882 Sart
356. M. D. Frenal, Bansions 10, 4882 Sart
357. Mme R. Jason, Bansions 9, 4882 Sart
358. Mme A. Ledent, Bansions 31, 4882 Sart
359. Dr. P. Dumont, Bansions 29, 4882 Sart
360. Mme A. Bragard, Bansions 31, 4882 Sart
361. M. Etienne, Neufmarteau 6, 4882 Sart
362. M. R. Petitjean, Bansions 30, 4882 Sart
363. M. S. Petitjean, Bansions 30, 4882 Sart
364. M. Godet, Neufmarteau 8, 4882 Sart
365. M. Mme Gelis, Neufmarteau 3, 4882 Sart
366. M. A. Ernotte, Bansions 32, 4804 Jalhay
367. M. Mme Nokin, Bansions 50, 4882 Sart
368. M. P. Fontaine, rue Neufmarteau 19, 4882 Sart
369. M. Mme Lohest, Bansions 13, 4882 Sart
370. M. V. Davenne, Bansions 37, 4882 Sart
371. M. Notermans, Neufmarteau 13, 4882 Sart
372. M. D. Coosemans, Bansions 40, 4804 Jalhay
373. Mme F. Dozin, Vieux Pont de Polleur 2, 4882 Sart-lez-Spa
374. M. Dozin, Vieux Pont de Polleur 2, 4882 Sart-lez-Spa
375. M. Peleeheid, Pont de Polleur 10, 4882 Sart
376. Mme C. Peleeheid, Pont de Polleur 10, 4882 Sart
377. M. J.M. Charette, Bansions 46, 4882 Sart
378. M. M. Rodigas, Bansions 50bis, 4882 Sart
379. M. R. Fourin, Bansions 48, 4882 Sart
380. M. Bebronne, Vieux Pont de Polleur 11, 4882 Sart-Jalhay
381. M. Mme P.P. Bredo, Bansions 47, 4882 Sart
382. M. P. Moser, Vieux Pont de Polleur 5, 4882 Sart-Jalhay
383. M. F. Jurdan, Pont de Polleur 14, 4882 Sart

384. (illisible), Bansions 49, 4882 Sart
385. M. Mme D. Boniver, Bansions 52, 4804 Jalhay
386. M. Mme Schwaiger, Bansions 45, 4882 Sart
387. M. Mme M. Dreze, Bansions 41, 4882 Sart
388. Mme P. Dreze, Bansions 41, 4882 Sart
389. Mme H. Dreze, Bansions 41, 4882 Sart
390. Mme N. Giot, Bansions 4, 4882 Sart
391. M. Mme Collin, Bansions 21, 4882 Sart
392. M. Mme Davenne, Bansions 37, 4882 Sart
393. M. Mme Leidgens, Bansions 8, 4882 Jalhay
394. M. Mme Pezzetti, Bansions 23, 4882 Tiège-Jalhay
395. Les habitants du quartier de Petit Jonckeu
396. Les habitants du quartier de Polleur-Centre
397. Les habitants du quartier de Sasserotte
398. Les habitants du quartier de Sur-les-Trixhes
399. Les habitants du quartier Les Bansions
400. Les habitants du quartier La Louveterie
401. Les habitants du quartier Neufmarteau
402. Les habitants du quartier de Moulin
403. Les habitants du quartier de l'avenue Félix Deblon
404. Les habitants du quartier de la Xhavée
405. Les habitants du quartier de Devant Staneux
406. Les habitants du quartier de Chauffheid
407. Les habitants du quartier de Ewéréville
408. Les habitants du quartier de Vieux Pont
409. Les habitants du quartier de Polleur Centre, rue V. Brodure et rue J. Dossogne
410. M. J. Krings, Chauffheid 31, 4870 Theux
411. M. J.C. Géron, La Louveterie 96, 4830 Limbourg
412. M. R. Niessen, Chauffheid 29, 4870 Theux
413. M. A. Erkens, rue de Hévreumont 213, 4801 Stembert

Vu le dossier d'enquête publique transmis à la Commission régionale d'Aménagement du Territoire, section « Aménagement du Territoire et Urbanisme » par M. le Gouverneur de la Province de Liège et mis à la disposition de ses membres le 13 septembre 1988;

Vu les situations existantes et juridiques du secteur,

La C.R.A.T. émet les considérations générales suivantes :

La C.R.A.T. émet un avis favorable sur l'inscription de la nouvelle ligne à haute tension 70 KV dans le plan de secteur de Verviers-Eupen.

Elle considère que l'évaluation des incidences a été une préoccupation constante dans la recherche du tracé le plus adéquat. Dans sa majeure partie le tracé de la ligne évite dans toute la mesure du possible de traverser des zones habitées ou de surplomber des exploitations agricoles. De même, la ligne ne traverse pas les massifs forestiers pour éviter d'y occasionner de larges coupes ou de devoir l'ériger sur les crêtes.

Par ailleurs, conformément au souhait de la C.R.A.T. de voir concentrer les nuisances, la nouvelle ligne est couplée avec d'autres lignes existantes sur une partie de son tracé.

La C.R.A.T. attire enfin l'attention de l'Exécutif régional wallon sur les problèmes de santé que peut générer la présence d'une ligne à haute tension à proximité des habitations ou des exploitations agricoles.

Elle attend les résultats des travaux de la Commission mise en place par le Secrétaire d'Etat à l'Energie, M. E. Deworme, et qui est chargée d'étudier les nuisances éventuelles de telles installations.

La C.R.A.T. émet les considérations suivantes en ce qui concerne les réclamations particulières :

1. M. Mme Wilkin-Pirene
Contrairement à ce que le réclamant signale, la ligne ne passera pas au-dessus de son habitation. La ligne sera installée parallèlement à la ligne existante en vertu du principe de concentration des nuisances.
Il est également fait référence aux problèmes de santé qui sont évoqués dans les considérations générales.
2. MM. Massaux et Garot, avocats, de MM. Alexandre et Fonsny.
La réclamation sera en partie rencontrée par un recul vers le Sud de l'implantation de la ligne (\pm 50 m).
3. M. Mme R. Turbet.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 2.
4. M. Mme F. Deneffe.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 2.
5. M. Mme Fonsny.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 2.
6. M. A. Lamquet.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 2.
7. M. Mme Deru.
L'emplacement des pylônes sera à négocier directement avec la société d'électricité. Cependant le passage de la ligne à cet endroit est un passage obligé pour rejoindre le poste de Stembert.
8. M. J. Dogniez.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 2.
9. M. M. Grand.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 2.
10. M. R. Alexandre.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 2.
11. Mme A. Schmitz.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 2.
12. Mme A.M. Leclercq.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 2.

13. M. I. Defraiteur.
Le passage de la ligne au Carrefour de Viervierfontaine est un passage obligé, la réclamation est donc rejetée. Les problèmes de santé sont évoqués dans les considérations générales.
14. M. P. Meertens.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 2.
15. M. J. Lahaye.
La proposition de faire entrer la ligne dans la forêt ne peut être retenue; elle impliquerait la création d'une saignée importante dans la forêt de feuillus.
Par ailleurs, à cet endroit, la pente s'accroît rapidement et la ligne se situerait sur la crête ce qui la rendrait beaucoup plus visible. La ligne pourra cependant être implantée en bordure du massif boisé de manière à la dissimuler le plus possible.
16. Dr. Barthélémy.
Concernant l'implantation dans le bois, il est répondu dans la réclamation n° 15.
L'emplacement des pylônes sera à négocier avec la société d'électricité de manière à ce qu'ils ne soient pas placés dans le champ visuel de l'habitation.
Le problème des inconvénients d'ordre « radio-électrique » est évoqué dans les considérations générales.
17. Mme B. Bertels.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 2.
18. Mme B. Corman.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 2.
19. M. B. Fourez.
La demande est particulièrement rencontrée par le déplacement de la ligne de quelque cent mètres à l'ouest en direction du bois.
En ce qui concerne le préjudice porté au bétail, il s'agit d'un problème général de santé publique évoqué dans les considérations générales.
20. M. G. Wertz.
Le passage au carrefour de Viervierfontaine est un passage obligé.
Le reste de la réclamation porte sur un problème général de santé publique évoqué dans les considérations générales.
21. M. O. Simonis.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 2.
22. M. L. Hennen.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 2.
23. M. A. Lebrun.
Les différents points soulevés dans cette réclamation relèvent d'un problème de procédure et non d'une question d'opportunité.
Comme il a été mentionné dans les considérations générales, l'évaluation des incidences a été une préoccupation constante dans la recherche du tracé le plus adéquat.
24. M. J. Wilkin.
La ligne passera à plus de 40 mètres au nord du bâtiment d'exploitation. C'est cependant un passage obligé si l'on veut éviter le village de Polleur et le Hameau des Bansions.
Les observations relatives aux nuisances sont évoquées dans les considérations générales.
25. M. H. Wilkin.
La configuration du terrain rendra la ligne invisible pour la majorité des habitants du hameau « Les Bansions ».
26. M. F. Jurdan.
La réclamation ne peut être prise en considération car c'est pour répondre au principe de concentration des nuisances que le tracé de la nouvelle ligne est parallèle à celui de la ligne existante.
Par ailleurs, les pylônes seront très hauts à cet endroit.
Les observations relatives aux nuisances pour la santé sont évoquées dans les considérations générales.
27. Dr. et Mme J.L. Dommès (lettre collective).
La réclamation concerne un problème général de santé publique évoqué dans les considérations générales.
28. M. D. Coosemans (lettre collective).
Cette réclamation collective est un plaidoyer en faveur du tracé nord. Celui-ci traversait la zone d'habitat rural de Polleur non encore bâtie actuellement mais qui n'en demeure pas moins une zone d'habitat potentiel. Le tracé nord était de ce fait à terme plus nuisible pour l'environnement. C'est donc l'intérêt public qui a présidé la recherche d'un autre tracé.
Le tracé sud traverse quant à lui la zone agricole dans sa majeure partie. Il n'y a pas de surplomb réel d'habitation à l'exception de l'endroit où la nouvelle ligne est couplée avec la ligne existante.
Quant aux problèmes d'environnement et de santé publique, ils sont évoqués dans les considérations générales.
La réclamation est donc rejetée ainsi que le troisième tracé qui y est proposé.
29. M. R. Julemont.
La réclamation est rejetée en vertu du principe de la concentration des nuisances.
30. M. J.L. Cadiat.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 2.
31. M. Grand à 196 M. Van Meesche (lettre collective).
La justification du choix du tracé sud se retrouve dans les considérations générales ainsi que dans la réponse à la réclamation n° 28.
196. M. J.P. Page à 394 M. Me Pezzeti (lettre collective).
Il est répondu à cette réclamation dans les considérations générales ainsi que dans la réclamation n° 28.

395. Comité de défense du village de Polleur et environs — les habitants du quartier du Petit Jonckeu.
Les points soulevés dans cette réclamation sont traités dans les considérations générales.
Il y a également lieu de remarquer que ce type d'investissement n'est pas dans l'état actuel de la législation soumis à « étude d'impact ». De plus, il n'appartient ni à la C.R.A.T., ni à l'Exécutif régional wallon de juger de l'opportunité d'un tel investissement du ressort du Ministère des Affaires économiques. Ils ne peuvent se prononcer que sur le tracé.
La ligne nouvelle supportera deux ternes. Dans un premier temps, un seul terne y sera placé.
396. Les habitants du quartier de Polleur Centre.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 395.
397. Les habitants du quartier de Sasserotte.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 395.
398. Les habitants du quartier de « Sur les Trixhes ».
Il y a été répondu dans la réclamation n° 395.
399. Les habitants du quartier de « Les Bansions ».
Il y a été répondu dans la réclamation n° 395.
400. Les habitants du quartier de « La Louveterie ».
Il y a été répondu dans la réclamation n° 395.
401. Les habitants du quartier de Neufmarteau.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 395.
402. Les habitants du quartier de Moulin.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 395.
403. Les habitants du quartier de l'avenue Félix Deblon.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 395.
404. Les habitants du quartier de la Khavée.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 395.
405. Les habitants du quartier de Devant Staneux.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 395.
406. Les habitants du quartier de Chauffheid.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 395.
407. Les habitants du quartier de Ewéréville.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 395.
408. Les habitants du quartier du Vieux Pont.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 395.
409. Les habitants du quartier de Polleur Centre — rue V. Brodure et rue Dossogne.
Il y a été répondu dans la réclamation n° 395.
410. M. J. Krings.
La ligne passera à la limite de la zone d'habitat et ne surplombera donc pas cette habitation.
Les observations relatives à la santé sont évoquées dans les considérations générales.
411. M. J.C. Geron.
La réclamation est en partie rencontrée par le passage de la ligne plus à l'ouest du tracé actuel mais le carrefour constitue cependant un passage obligé.
412. M. R. Niesen.
La ligne passera à la limite de la zone d'habitation et ne surplombera pas dès lors cette habitation.
413. M. A. Erkens.
Cette réclamation sera prise en considération. Une modification du tracé faisant aboutir la ligne à l'extrémité est de la zone industrielle donnera satisfaction à cette réclamation et à la zone d'habitat rural.
Il est pris acte du dossier joint par le réclamant.

*15 MARS 1989. — Avis complémentaire
relatif à la modification partielle du plan de secteur Verviers-Eupen
en vue de l'inscription d'une ligne électrique à haute tension 70 KV Stembert-Turon*

La section « Aménagement du Territoire et Urbanisme » de la C.R.A.T. a rendu son avis sur le dossier d'enquête publique relatif à la modification partielle du plan de secteur de Verviers-Eupen en date du 19 octobre 1988.

Informée par le service de la Politique générale de l'Inspection générale de l'Aménagement du Territoire que les avis des administrations concernées n'avaient pas été joints au dossier d'enquête publique, transmis par le Gouverneur, la section a examiné ces avis lors de sa réunion du 28 février 1989.

La section a constaté que les avis des administrations concernées étaient généralement favorables. Seule l'administration de l'Agriculture formule deux remarques.

La première relative au tracé de la ligne le long du bois de Hévreumont a été traitée dans le cadre des réclamations particulières et la section y a donné droit.

La seconde concerne le déplacement d'un pylône entre les villages de Sasserotte et de Sassore. Le Ministère de l'Agriculture propose de placer ce pylône de l'autre côté de la voirie. Cette proposition peut être facilement rencontrée par les électriciens lors de la construction de la ligne, sans modification de tracé.

Par ailleurs, la section a admis en sa séance du 19 octobre 1988 une réclamation particulière d'un habitant de la zone d'habitat à caractère rural proche de la zone industrielle de Stembert.

Il était proposé de reculer la ligne électrique vers l'Est. L'accord des électriciens à cette proposition de modification était subordonnée à la compatibilité avec le tracé de la conduite d'eau qui vient du barrage d'Eupen. Il s'avère impossible de réaliser cette proposition. La section adopte donc la nouvelle proposition des électriciens à savoir un déplacement préalable de la ligne électrique vers l'ouest et ensuite vers l'est en zone agricole, nouvelle proposition qui répond aussi bien que l'ancienne au souci du réclamant.